

OBJECTIFS

- Apprécier la notion de bruit
- Comprendre les conséquences d'une exposition au bruit en particulier sur la santé
- Connaître les moyens de prévention et de protection, dans son entreprise

PARTICIPANTS

Tout salarié d'une entreprise adhérente à l'AIST 21 exposé au bruit dans le cadre de son travail, et/ou son encadrement

PROGRAMME (à valider avec l'entreprise)

- Qu'est-ce que le bruit ? : grandeur et unité physique
- Restitution et discussion des résultats des mesures effectuées dans l'entreprise si la sensibilisation fait suite à une action de métrologie
- Description des conséquences du bruit sur notre santé et notre comportement : effets auditifs et extra-auditifs, gênes pouvant être induites par le bruit
- Rappel des moyens de prévention et de lutte contre le bruit, dans l'entreprise : protections collectives (EPC) et individuelles (EPI) : port, nettoyage, double protection éventuelle, renouvellement)

MOYENS PEDAGOGIQUES

Diaporama, diffusion de bandes sonores et/ou de films pédagogiques, quizz ...

DUREE : environ **1 heure** par groupe

LIEU : dans l'entreprise

TAILLE DES GROUPES : de 5 à 10 personnes par groupe

INTERVENANT : Technicien prévention de l'AIST 21

TARIF : 375 € HT (450 € TTC) / demi-journée. Cette prestation peut être incluse dans votre cotisation annuelle, n'hésitez pas à nous contacter

Informations et inscriptions : **03 80 74 46 47** - iprp@aist21.com - www.aist21.com